

**Conseil d'Administration des 23 et 24 février 2017**

**CREPS de Chatenay-Malabry**

Présents : DELPLANQUE Joël, BARBUSSE Béatrice, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BORROTTI Sylvie, BOURASSEAU Marie, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, GODARD Michel, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MARTINI Laurent, PASCAL-LAGARRIGUE Sylvie, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SMADJA Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : GIRARDIER Jacques, GUICHARD Jean-Louis, JACQUET Michel, PRADIER Grégory.

Excusés : AMIEL André, BANA Philippe, BERNAT-SALLES Philippe, BOUSSUGE Martine, DUBUS Odile, DUFFAIT Marie-Albert, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, LACOUX Jean-Pierre, LIENARD Christian, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjiale, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, PERNELET Dominique, POTARD Georges, SCARSI Claude, SEREX Francis.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte le jeudi 23 février à 18 h 15.

Joël DELPLANQUE remercie Michel GODARD qui nous accueille pour ce Conseil d'Administration dans les locaux du CREPS d'Ile de France.

Michel GODARD souhaite la bienvenue à tous les participants. Il se dit ravi de la mise en place d'une réunion fédérale dans cet établissement qui a vocation à recevoir les fédérations sportives pour tout type d'organisation sportive ou institutionnelle. Il rappelle la présence dans cette structure du pôle espoir féminin d'Ile de France et de manifestations handball dont des assemblées générales comme celle électorale de la ligue Ile de France qui se déroulera samedi 25 février 2017.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 14 octobre 2016 avec deux modifications apportées par François GARCIA :

- Corriger l'orthographe du nom « BORROTTI » et non BOROTTI en page 1,
- Modifier en page 2 « *Les formations de juges-~~évaluateurs~~ superviseurs seront prêtes en juin 2017.* »

Alain JOURDAN présente les vœux et propositions soumises au Conseil d'Administration, en application de l'article 9.5 du règlement intérieur fédéral.

**⇒ Propositions adoptées par le Conseil d'administration fédéral suite aux avis favorables des CPL et CPC :**

Les modifications adoptées avec application immédiate entreront en vigueur dès leur publication dans un prochain bulletin Handinfos.

- Propositions de la Commission nationale des statuts et de la réglementation :

Les propositions 3 à 11 de la CNSR sont adoptées à l'unanimité par le Conseil, dont la proposition 8 relative aux droits de formation avec application immédiate.

La proposition 2 concernant les formalités de réaffiliation automatique est adoptée à l'unanimité mais décalée d'un an (elle sera applicable dans son intégralité à l'intersaison 2018 en vue de la saison 2018-2019). Claude PERRUCHET apporte des éléments de compréhension qui motive ce report d'une saison : des développements informatiques sont rendus nécessaires suite aux fusions des ligues (modification des numéros d'affiliation notamment et migration de toutes les données 2016-17) et prévus à partir de mi-juin après la fin des championnats. Par suite, la saison administrative 2017-18 ne s'ouvrira dans Gesthand qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 (au lieu du 1<sup>er</sup> juin habituel). Dans ces conditions, le Conseil d'administration décide à titre exceptionnel que la période officielle des mutations de l'intersaison 2017 courra jusqu'au 31 août 2017.

Une information précise est prévue lors de l'assemblée fédérale, de même que la diffusion d'une note d'information concernant l'ensemble des procédures d'intersaison (réaffiliations, engagements en championnats, demandes de licences et mutations, création des compétitions etc.).

- Propositions de la CNCG :

Les 7 propositions de la CNCG sont adoptées à l'unanimité par le Conseil dont les propositions 4 à 7 avec application immédiate.

- Propositions du Groupe mixte juridique :

La proposition 1 du Groupe visant la dématérialisation de l'ensemble des notifications et correspondances fédérales, y compris en matière disciplinaire suite aux dernières évolutions du code du sport, est commentée par Gilles BASQUIN. Cette proposition sera soumise à l'Assemblée Générale avec une application immédiate dès sa publication au Handinfos. La proposition 2 sur l'adaptation du règlement d'examen des réclamations et litiges, dont la mise en œuvre de commissions territoriales, est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Les propositions 3 (nouveau règlement disciplinaire suite au décret du 1<sup>er</sup> août 2016) et 4 (tableaux des annexes relatives aux sanctions disciplinaires) sont adoptées par le Conseil suite aux avis favorables des ligues et comités.

Gilles BASQUIN présente ensuite les informations prévues en Assemblée Générale et dresse un point sur l'état d'avancement du module disciplinaire dans Gesthand (suite au départ d'Adrien ROUPLY de la fédération, c'est le prestataire NGine qui va reprendre le développement), les perspectives de tests et de formations en vue d'une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Jacques BETTENFELD fait part au Conseil d'Administration des discussions en cours concernant l'évolution du fonctionnement de la commission nationale de discipline pour la prochaine mandature.

- Propositions du Service juridique fédéral :

Concernant la proposition de mise en place, à horizon 2018-19, d'un cahier des charges minimum pour la D2F et la N1M (non VAP), portée conjointement avec la CNCG et la COC, le Bureau Directeur a décidé, le 9 février, de retirer le vœu en vue d'un travail complémentaire avec les clubs, pour une présentation à l'assemblée fédérale 2018 et une application à échéance 2019-20. Le Conseil confirme la position adoptée par le bureau fédéral.

S'agissant de la création d'un pôle économique et financier en lieu et place de la commission des finances, le Conseil souhaite une concertation plus poussée avec les structures fédérales et décide à l'unanimité de reporter le vœu à une prochaine assemblée.

- Vœux des ligues régionales :

Le premier vœu porté par les ligues de Martinique et de Guadeloupe est adopté par le Conseil d'Administration suite aux avis très favorables des présidents de ligues et de comités. Les 4 autres vœux, avec un avis très défavorable des présidents de ligue et de comité, sont rejetés unanimement par le Conseil.

Les propositions de la COC fédérale seront abordées vendredi 24 février.

⇒ **Propositions validées par le Conseil et soumises au vote l'Assemblée fédérale du 1<sup>er</sup> avril 2017 :**

- Propositions de la CCA :

François GARCIA intervient pour expliquer les 2 propositions concernant l'arbitrage qui seront soumises à l'Assemblée Générale. Le premier concerne surtout un cas actuellement non prévu et qui évitera aux clubs de perdre, au dernier moment, des arbitres qui accèdent au groupe G2. Le second concerne surtout une actualisation des textes (article 91 des règlements généraux) pour mise en conformité avec les procédures déjà en vigueur cette saison, notamment au niveau comptable. Ces 2 propositions seront soumises à l'Assemblée Générale car elles n'ont pas été présentées aux présidents de ligues et de comités.

Sylvie PASCAL LAGARRIGUE présente aux membres du Conseil d'Administration un point d'étape de l'organisation de l'Euro 2018. Elle rappelle qu'administrativement les statuts du CO Mondial 2017 ont été modifiés pour intégrer, dans l'objet de l'association, l'organisation de l'Euro 2018, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Mondial2017-Euro2018 qui s'est déroulée le 24 novembre 2016. Toutefois, les deux comités de pilotage fonctionnent en parallèle jusqu'au bilan final du Mondial (juin 2017), puis seul perdurera le COPIL Euro 2018. L'organisation de l'Euro féminin 2018 est donc déléguée par la FFHB à l'association « Comité d'organisation Mondial 2017 et Euro 2018 ».

Sylvie PASCAL LAGARRIGUE développe ensuite les points faits au cours des dernières réunions et les rencontres qui ont eu lieu en marge du Mondial 2017. Elle expose le budget prévisionnel et attire l'attention des membres du Conseil d'Administration sur certains points suite à la réunion CNDS/DIGES du 21 février 2017. Elle évoque ensuite le point avec les territoires hôtes qui ont fait l'objet de rencontres le 24 novembre 2016 et puis le 24 janvier 2017 durant le Mondial masculin et le COPIL du 21 décembre.

Concernant les domaines opérationnels, le tirage au sort des phases qualificatives à l'Euro 2018 aura lieu au CNOSF le 21 avril 2017, la France étant exclue de ce tirage car qualifiée d'office (le tirage au sort de la compétition Euro 2018 de décembre aura lieu en juin 2018). Il est à noter qu'un séminaire de l'EHF est prévu en marge de ce tirage. Elle aborde les questions de communication et présente le rétro planning jusqu'à l'évènement. Elle conclue son exposé avec la date du prochain COPIL prévu le 23 mars 2017.

Joël DELPLANQUE intervient suite à la présentation de Sylvie PASCAL LAGARRIGUE et apporte des précisions sur le champ financier.

Marie Christine BIOJOUT présente l'état des effectifs de la Fédération à date à partir de différents critères et l'évolution des clubs et des licenciés de 2008 à 2017. Au 20 février 2017 il y a 366 384 licenciés contre 343 564 à la même date de 2016. Le Conseil d'Administration débat des évolutions analysées et particulièrement des adaptations de la licence événementielle à envisager pour en faire la présentation à l'Assemblée Générale, ainsi que les évolutions liées aux Labels. Elle prolonge sa présentation avec un bilan des Nationales du Hand ensemble, dont le moment fort du match en lever de rideau au cours du Mondial 2017 à l'AccorHotels Aréna de Paris et un point d'étape du handfauteuil. Elle évoque le souhait de Handicap International de poursuivre sa collaboration avec la FFHB. Le Conseil d'Administration, unanime, souhaite se laisser toute liberté de s'associer ponctuellement à des associations différentes en fonction de la nature de l'évènement et de l'organisateur local. Marie Christine BIOJOUT termine son intervention en précisant au Conseil d'Administration l'état des stocks de goodies du Mondial 2017. Les membres débattent des destinations possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance du vendredi 24 février est ouverte à 8 h 50.

**⇒ Suite des propositions adoptées par le Conseil d'administration fédéral après avis favorables des CPL et CPC :**

- Propositions de la COC fédérale :

Pascal BAUDE présente les évolutions liées aux compétitions. La proposition 1 de la COC concernant la participation des équipes ultramarines à la Coupe de France Nationale et la proposition 6 sur les mesures prises en cas de fraude sur feuille de match électronique seront soumises à l'Assemblée Générale. La première car il concerne les compétitions nationales et c'était un engagement ; la seconde car il y a des évolutions d'écriture depuis la présentation aux présidents de ligues et comités. Les 5 autres propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil avec une application immédiate pour la proposition 4 relative aux règles de repêchage en N3.

Après un rappel de la situation à date par Jacques GIRARDIER, le Conseil d'Administration échange sur les modes opératoires de production du certificat médical de non contre-indication à la pratique du handball et de l'auto questionnaire de santé, dans la perspective de la prochaine saison. Il s'agira de mettre en place les conditions de renouvellement de la licence dans la période de 3 ans durant laquelle le questionnaire de santé peut être suffisant. Une procédure doit être écrite et présentée à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril.

Gilles BASQUIN intervient pour présenter le bilan de sinistralité suite à la première année de mise en œuvre de la plateforme de déclaration en ligne des sinistres auprès de MMA. Le nombre de dossiers ouverts et les déclarations en ligne des sinistres du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 17 janvier 2017 permettent d'analyser de manière anonyme les sinistres de personnes physiques en fonction des types de compétitions, de licences, de sexe, du cadre de survenance, de la période, des heures, des types de mouvement et d'actions et les dommages matériels. Le Conseil d'Administration échange autour de ces informations.

Dans la perspective de l'Assemblée Générale et particulièrement des élections, Michel PERSIAUX informe le Conseil d'Administration qu'une seule liste a été déposée puis validée par la commission de surveillance des opérations électorales, à savoir celle conduite par Joël DELPLANQUE. Il explique ensuite les démarches en cours pour le dépôt des candidatures dans les différents collèges amenés à compléter le nouveau Conseil d'Administration. Michel PERSIAUX fait ensuite un point d'étape des élections départementales qui ont eu lieu et des élections régionales en cours, dont 8 auront lieu le 25 février 2017. Les membres du Conseil d'Administration discutent des premiers résultats ainsi que des modalités de passage de témoins en cas de changements d'équipe.

Au regard de la mise en œuvre de la réforme territoriale, le Conseil d'Administration débat de l'abandon des zones, Jean-Michel GERMAIN y voit un intérêt par rapport au souci de ne pas créer une strate supplémentaire. Les avis sont partagés car si cette position semble faire consensus, les modalités de fonctionnement peuvent justifier l'intérêt de réunir des populations, comme François GARCIA et Sylvie BORROTTI l'évoquent au niveau de l'arbitrage.

Joël DELPLANQUE rappelle qu'il souhaite que soit mis en place un référent du Bureau Directeur ou Conseil d'Administration par territoire avec éventuellement une à deux personnes susceptible de suppléer ou accompagner ce référent. Il décrit ensuite aux membres du Conseil d'Administration l'ordre du jour de l'assemblée arrêté à ce jour. Alain JOURDAN précise que la dernière version mise à jour sera mise en ligne sur l'agora et il annonce les 6 récipiendaires de la médaille de platine : BARBY Jean-Claude (Dauphiné-Savoie), CHAUSSE Chantal (Poitou-Charentes), DUME Christian (CNCG), FOESSER Henri (Alsace), JANCON Laurent (instructeur dopage) et MAILLET Christine (Provence-Alpes).

Comme il l'avait fait en Bureau Directeur, Jacques BETTENFELD intervient ensuite sur l'affaire des paris douteux. Il rappelle que la Fédération se prononcera dès lors qu'une décision définitive sera intervenue dans le dossier. En effet, les pourvois en cassation sont suspensifs de toutes les condamnations pénales prononcées par la cour d'appel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.



Joël DELPLANQUE,  
Président



Alain JOURDAN,  
Secrétaire général